

DIALOGUES

SECURITAIRES
DANS L'ESPACE
SAHELO - SAHARIEN

LES DEFIS ET ENJEUX SECURITAIRES DANS L'ESPACE SAHELO-SAHARIEN

LA PERSPECTIVE DU BURKINA FASO



Par DR EMILE OUEDRAOGO

Mentions Légales

© Friedrich-Ebert-Stiftung, Bureau Bamako, 2016
Responsable : Jan Henrik Fahlbusch, Représentant Résident
Comité de rédaction : Countel Kanne, Jan Henrik Fahlbusch

Commandes de publications

L'utilisation commerciale des médias publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans l'autorisation écrite de la FES.

Les idées et thèses développées dans la présente étude sont celles de l'auteur et ne correspondent pas nécessairement à celles de la FES.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

INTRODUCTION

I. LES DEFIS SECURITAIRES MAJEURS AU MALI

II. LES REPNSES DE L'ETAT FACE AUX DEFIS
SECURITAIRES MAJEURS

III. LES FORCES ET FAIBLESSES DE L'ÉTAT

IV. LA COOPERATION BILATERALE, SOUS REGIONALE ET
REGIONALE FACE AUX DEFIS

V. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AVANT-PROPOS

Les récentes crises libyenne et malienne ont exacerbé l'insécurité multidimensionnelle (personnelle, économique, politique, sociale, environnementale, sanitaire, etc.) des populations vivant dans l'espace sahélo-saharien et mis en exergue non seulement la faiblesse des Etats mais aussi la nécessité d'une coopération régionale, notamment entre le Maghreb et l'Afrique de l'Ouest pour relever ensemble les défis communs.

C'est à partir de ce constat que le projet « Dialogues sécuritaires dans l'espace sahélo-saharien » a été initié par la Friedrich-Ebert-Stiftung-Mali, en réseau avec les bureaux du Maroc, du Sénégal et de la Tunisie, dans le but de souligner les fortes interdépendances entre l'Afrique du Nord et de l'Ouest en matière de sécurité et de promouvoir le dialogue national et sous régional sur les défis et menaces sécuritaires nationaux et transfrontaliers.

Ainsi, en vue de procéder à un état des lieux de ces questions en les mettant en perspective avec le concept de sécurité humaine, des études-pays ont été commanditées dans les pays concernés par le projet, à savoir : l'Algérie, le Burkina Faso, la Libye, Le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad et la Tunisie. Chaque étude-pays a été soumise à une validation nationale devant un comité de spécialistes de la sécurité humaine du pays concerné. Aussi, les études-pays ont fait l'objet d'un atelier d'experts pour non seulement une mise en commun des défis mais aussi dégager les priorités d'actions politiques communes dans l'espace maghrébo-sahélien.

Les études-pays sont donc la première phase de ce projet pluriannuel et la base intellectuelle sur laquelle reposeront les activités ultérieures du projet, notamment la conférence régionale dont les thématiques prioritaires ont été dégagées lors de l'atelier des experts.

Les résultats du projet s'adressent à tous les acteurs en charge de la sécurité humaine dans toutes ses dimensions et constitueront une importante source d'informations et d'orientations pour les décideurs politiques et autres acteurs de la société civile ainsi que pour les chercheurs et universitaires nationaux et étrangers.

Bamako, juillet 2016

Jan Henrik Fahlbusch
Représentant Résident

Countel Kanne
Chargée de programmes

INTRODUCTION

L'espace Sahélo Saharien a toujours été une zone de brassage de plusieurs civilisations, race et cultures depuis des millénaires. C'est aussi la ligne de délimitation entre le monde arabo-berbère et le monde sub-saharien de l'Afrique noire. Cette région hostile, difficile à contrôler et faiblement administrée a été le théâtre de quatre événements majeurs qui ont profondément changé l'environnement social, politique et sécuritaire. Il s'agit de : la guerre civile en Algérie, déclenchée en 1991 après que les islamistes ont remporté les élections législatives ; l'avènement du printemps arabe en 2010, qui a secoué le Maghreb et entraîné la chute du régime de Ben Ali en Tunisie ; l'effondrement du régime de Mouammar Kadhafi en Libye en octobre 2011, et de la crise malienne, déclenchée le 17 janvier 2012 avec l'attaque des positions armées maliennes et la prise d'Aguelhok par des rebelles touaregs du Mouvement National pour la Libération de l'Azawad (MNLA) dans le nord du pays.

Depuis longtemps, cette bande a toujours été un sanctuaire pour les trafiquants et les criminels de tous genres. De nos jours, l'émergence des groupes armés terroristes sur fond d'idéologie islamiste radicale et l'effondrement des Etats dû à la corruption et à la collusion des autorités avec les réseaux criminels,¹ tendent à réduire à néant les efforts consentis par les pays de la zone et la communauté internationale pour la promotion d'un développement durable humain. La plupart des pays de la bande sahélo-saharienne sont classés parmi les pays les plus pauvres du monde en termes de développement humain durable. Ils sont de ce fait dans une situation d'extrême précarité en matière de sécurité humaine, voire de sécurité tout simplement.

Le Burkina Faso, pays enclavé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, appartient à cet espace. Il couvre une superficie de 274 000 kilomètres carrés et occupe une place géostratégique et sécuritaire très importante du fait de sa position centrale. Sa population a été estimée à 18.365.123 habitants selon le recensement de 2014, et croît à un rythme de 6,5% par an. Il est régulièrement classé parmi les dix pays les plus pauvres de la planète en matière de développement humain durable par le Programme des Nations Unies pour le Développement.³ Le Burkina Faso a connu une instabilité politico-sociale sans précédent avec l'insurrection des 30 et 31 octobre 2014 contre les velléités du président déchu, Blaise Compaoré, de réviser la constitution afin de supprimer les clauses limitatives du mandat présidentiel. La chute du régime a conduit à une transition politique, puis à des élections jugées libres et transparentes en novembre 2015.

Cette instabilité politique prend pied dans un contexte de défis importants tels que la paupérisation croissante des populations, le chômage chronique des jeunes, l'insécurité alimentaire,⁴ etc. Les perturbations politiques récentes du pays ont davantage affaibli et fragilisé les institutions de l'Etat et ont eu pour corollaire le développement fulgurant de l'insécurité aussi bien dans les zones urbaines que rurales. Le 15 janvier 2016, le Burkina a connu la première attaque terroriste de son histoire, qui s'est soldée par la mort de trente-deux (32) personnes dont dix-huit (18) de nationalités étrangères. Cette attaque a montré les grandes difficultés des services de sécurité à faire face à cette nouvelle menace, tant du point de vue de la prévention par des moyens efficaces de renseignements que du point de vue de la réaction (impréparation et sous-équipement des unités d'intervention).

¹Wolfram Lacher, "Organized Crime and Conflict in the Sahel-Sahara Region", *The Carnegie Papers*, Carnegie Endowment, September 2012

² Institut National de la Statistique et de la Démographie, 2014

³183^{ème} sur 188 pays classés, selon le Rapport du PNUD sur développement humain durable de 2015

⁴ Le Burkina Faso a connu les manifestations dites de la faim en 2008.

En zone rurale, confrontés à l'impuissance des services de sécurité, en ce qui concerne le grand banditisme et les attaques à main armée, les populations mettent en place des structures d'autodéfense contre le grand banditisme, avec des résultats quelquefois probants. Cependant, leurs méthodes décriées génèrent parfois des atteintes graves aux droits de l'Homme. Ces groupes d'autodéfense suscitent également des craintes relatives au fait qu'ils sont armés et contribuent, de ce fait, à la prolifération non contrôlée d'armes légères et de petit calibre et aussi au fait que leurs actions créent des foyers de tensions intercommunautaires. Certains groupes ethniques ou sociaux pouvant être particulièrement visés par les groupes autodéfenses, ces derniers s'organisent en retour pour se défendre.

Face à ces défis existentiels importants, les questions de sécurité prennent une dimension particulière. Le but de cette étude est d'analyser les défis et les menaces sécuritaires du Burkina Faso en relation avec l'environnement de la sous-région du Sahel-Sahara. Pour cela, elle tentera d'identifier les défis et menaces sécuritaires majeurs, avant de traiter les points suivants :

- I. Défis et menaces sécuritaires majeurs du Burkina Faso ;
- II. Approche stratégique sécuritaire du Burkina Faso ;
- III. Défis et menaces sécuritaires communs aux pays de la zone sahélo-saharienne ;
- IV. Intérêts stratégiques du Burkina Faso dans la zone sahélo-saharienne ;
- V. Evaluation de la coopération sous régionale et régionale ;
- VI. Conclusion et recommandations.

I. LES DEFIS ET MENACES SECURITAIRES MAJEURS

1.1 Clarification des concepts de défis et de menaces

Dans la présente démarche, il faut entendre par menace, un danger identifié, plus ou moins imminent, susceptible de porter atteinte à la sécurité intérieure du pays ou une possibilité d'agression à l'encontre des intérêts de la nation et concrétisée par une volonté et des capacités. Quant au défi, il s'agit d'un fait ou d'une situation actuelle, qui met en péril la sécurité intérieure du pays, la sécurité des individus ou de leurs biens⁵. C'est à la lumière de cette clarification conceptuelle que les défis et menaces sécuritaires majeurs auxquels le Burkina Faso est confronté seront abordés sur le plan interne et externe.

1.2 Défis et menaces internes.

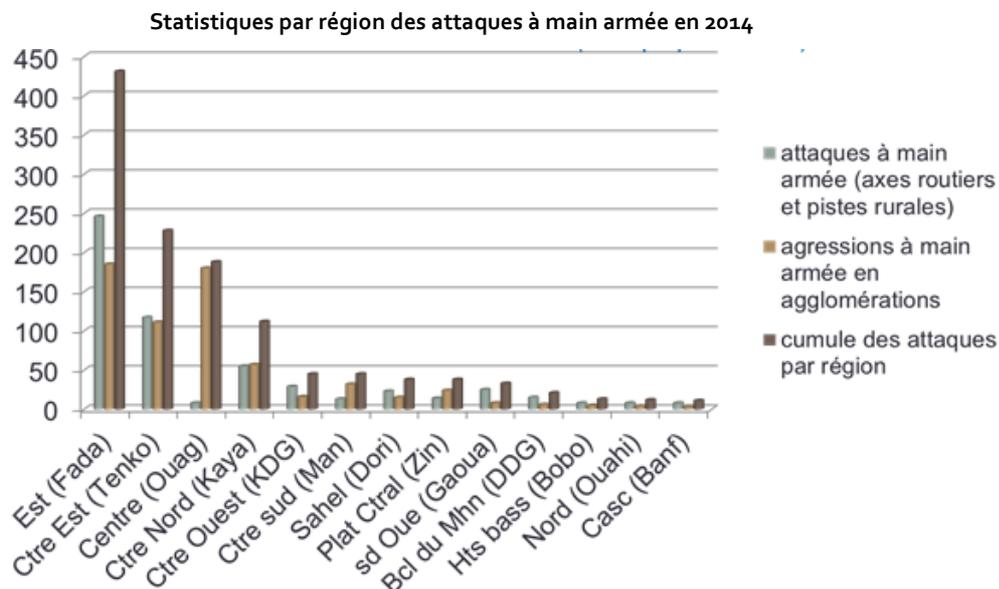
Les mutineries militaires : Le Burkina Faso a connu des mutineries à répétition et très rapprochées dans le temps (1978, 1999, 2006, 2011), caractérisées par des violences et une remise en cause des institutions de l'Etat. La mutinerie survenue en 2011 reste la plus grande et la plus grave qui soit passée sur le continent africain au cours de la dernière décennie. Les troubles causés par les sous-officiers et les militaires du rang de toutes les garnisons que compte le pays ont duré pendant tout le premier semestre et occasionné des pertes en vies humaines, pillages de commerces, saccages de domiciles, viols, et autres graves violations des droits de l'Homme⁶. Cette situation a créé une psychose et une insécurité sans précédent au sein de la population, qui a été aggravée par les crises à répétition impliquant l'ex Régiment de Sécurité Présidentielle

⁵ Stratégie Nationale de Sécurité intérieure, 2010.

⁶ Emile Ouédraogo, « Pour la Professionnalisation des Forces Armées en Afrique », Papier de Recherche du Centre d'études stratégiques de l'Afrique, n°6, CESA, Washington DC, Juillet 2014

durant la période de la transition post-insurrectionnelle du 30 et 31 octobre 2014. Ce régiment a perturbé le bon fonctionnement de l'Etat et troublé la quiétude des populations allant jusqu'à perpétrer un coup d'Etat le 17 septembre 2015, qui a été mis en échec par une farouche résistance populaire.

Les attaques à main armée : Depuis le début des années 90, le Burkina Faso connaît une criminalité marquée par la violence qui suscite une psychose collective et un sentiment de révolte au sein des populations, aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Les manifestations les plus courantes de cette criminalité enregistrées par les services de sécurité montrent qu'il s'agit très souvent d'attaques à main armée ; de cambriolages, aussi bien dans les commerces que dans les domiciles privés ; de vols à l'arracher sur les axes routiers, les artères des grandes villes, aux abords des marchés locaux, etc. perpétrés par des bandes organisées⁷. Les malfaiteurs utilisent des armes à feu automatiques (pistolets automatiques, fusils mitrailleurs, fusils de chasse, fusils ou pistolets de fabrication artisanale) ou des armes blanches (couteaux, poignards, coupe-coupe, gourdins, etc.). La recrudescence des attaques à main armée et le cambriolage ont servi de justificatif pour le développement fulgurant des groupes d'auto-défense. Ils constituent l'un des principaux défis sécuritaires de nos jours et très probablement pour encore de nombreuses années.



Source : Police nationale

Le terrorisme : Le Burkina Faso fait partie des pays de l'Afrique de l'Ouest perméable au salafisme et au djihadisme. Sa frontière nord jouxte l'espace malien où écument des groupes islamistes et terroristes se réclamant du djihâd, et des mouvements touaregs réclamant l'indépendance ou l'auto détermination de sa partie septentrionale. Le Burkina Faso, qui jadis était un havre de paix en ce qui concerne les activités terroristes, est dorénavant devenu une cible privilégiée pour les terroristes. L'enlèvement, le 04 avril 2015, d'un Franco-Roumain dans la mine de manganèse de Tambao, dans l'extrême nord du pays, proche de la frontière malienne. Les attaques contre les postes frontaliers de gendarmerie de Déou, au nord et, de Samorogoan, au sud, en mai et en octobre 2015 ont été des signes annonciateurs d'une action d'envergure sur le Burkina Faso. Cette action a effectivement été menée, le 15 janvier 2016, sur l'avenue Kwamé N'Krumah, en plein centre-ville de la capitale Ouagadougou, et a visé l'Hôtel Splendide et le Café « Capuccino ». A cette même date, une attaque d'un convoi escorté par la gendarmerie a fait deux morts dont un gendarme. Cette action terroriste a fait au total trente-deux (32) morts et plusieurs dizaines de blessés. Outre la grande difficulté des services de sécurité à faire face à une attaque d'une telle envergure, cette situation a révélé les signes d'une grande vulnérabilité du Burkina Faso face aux phénomènes du grand banditisme et du terrorisme. La menace terroriste bénéficie des facteurs tels que :

⁷ Direction de la Sûreté de l'Etat du ministère de la Sécurité.

- la porosité des frontières terrestres, propice à l'infiltration du territoire ainsi qu'au trafic d'armes qui s'est accru dans la sous-région avec les crises dans certains pays ;
- la recrudescence du grand banditisme caractérisée par les attaques à main armée et qui pourrait faire le lit aux activités des groupes terroristes ;
- le chômage, la misère et la pauvreté qui prédisposent les couches les plus vulnérables de la population à répondre favorablement aux idéologies des organisations terroristes.

Au regard de tout ce qui précède, il convient de retenir que l'éradication de la menace terroriste constitue un enjeu de sécurité tant aux niveaux international, sous régional que national.

Les conflits inter et intracommunautaires : Au Burkina Faso, les conflits intercommunautaires s'observent la plupart du temps entre agriculteurs et éleveurs, et entre allochtones et autochtones d'une région. S'agissant des conflits intracommunautaires, survenant au sein d'un même groupe communautaire, ils sont très souvent liés à des questions de succession à la chefferie, de rivalité entre individus ou groupes familiaux, de conflits de leadership au niveau religieux, ou d'ordre politique, etc. Dans un cas comme dans l'autre, les conflits (inter et intra) communautaires soulèvent des difficultés de coexistence pacifique entre des groupes d'individus. Ils traduisent l'intolérance et une faillite des mécanismes de médiation et de résolution des situations de crise. De nos jours, avec la circulation incontrôlée des armes légères et de petit calibre, ces conflits occasionnent d'importantes pertes en vies humaines et de nombreux blessés. Les conflits intracommunautaires qui ont émaillé sur toute l'étendue du territoire lors des premières élections municipales post-insurrectionnelles sont des facteurs potentiels d'importants troubles à l'ordre public susceptibles d'ébranler la stabilité interne de l'Etat.

Le trafic de drogues : Par sa position de carrefour en Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso se présente comme une zone de trafic et de transit des drogues en provenance essentiellement des pays limitrophes et de la sous-région (Ghana, Nigeria, Guinée Conakry, Guinée-Bissau, Mali). Toutefois, ces dernières années, des cultures de cannabis ont été observées dans certaines régions frontalières du Sud. Dans la pratique du trafic au Burkina Faso, les drogues en circulation sont : le cannabis ; les amphétamines ; les solvants et, en faibles quantités, la cocaïne et l'héroïne. Ces drogues sont introduites, au Burkina Faso, par les « mules » et autres passeurs recrutés dans la sous-région par les réseaux locaux. Elles transitent à destination de l'Europe, soit par voie terrestre, soit par voie aérienne⁸.

L'emploi anarchique d'explosifs et du cyanure

L'emploi anarchique des explosifs et du cyanure, sur les sites miniers au Burkina Faso, constitue un défi sécuritaire qui doit interpellier les gouvernants du pays. La mauvaise gestion des permis d'importation et de fabrication des explosifs et des produits chimiques entrant dans le cadre de l'exploitation minière, principalement l'or, fait actuellement beaucoup de victimes sur les sites, pollue l'environnement et expose la population aux attaques terroristes par le fait que les attentats à l'explosif est le mode d'action privilégié des djihadistes. L'explosion d'un stock d'explosifs, appartenant à un particulier, le 15 juillet 2014, en plein cœur de Ouagadougou, dans le quartier populaire de Larlé a fait deux morts, une quarantaine de blessés, et de nombreux dégâts matériels. Quant au cyanure, produit extrêmement toxique, il est beaucoup utilisé dans l'orpaillage traditionnel. Les conséquences néfastes sur la santé des utilisateurs, la pollution des sols et des nappes phréatiques constituent un défi majeur pour la quête d'un développement durable pour le Burkina Faso. Cet état des faits est dû aux insuffisances dans la législation des explosifs et des produits chimiques. Il manque visiblement une coordination entre les ministères impliqués à savoir ceux de : « l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement climatique » ; « l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat », « l'Economie et des Finances et du Développement »,

⁸Tabyam, Le Burkina Faso, Plaque tournante du Trafic de Drogue, Agora Vox, Mai 2008

« Transports, de la Mobilité réduite et de la Sécurité routière », « l'Administration territoriale et la Sécurité intérieure ». Cette faille profite aux trafiquants qui ont des réseaux très actifs, qui vont du Ghana en passant par le Burkina Faso jusqu'au Mali.

Le trafic et la commercialisation de liqueurs frelatées

La commercialisation de liqueurs de qualité douteuse, communément appelées « frelatés » ou encore « frelons », fait incontestablement partie des secteurs d'activités prospères, en ce moment, au Burkina Faso. Jadis importés, ces alcools font aujourd'hui l'objet d'un trafic transfrontalier et d'une production locale aux contours très nébuleux. Des unités de fabrication opérant dans une clandestinité déroutante déversent dans les villes et les campagnes, des quantités énormes de ces produits, dont la production échappe à tout contrôle de qualité. Cependant, l'Etat observe, jusqu'à présent, un laxisme inquiétant face à la prolifération sauvage de ces alcools pourtant dangereux pour la santé et la communauté toute entière. Sur le plan individuel, les consommateurs s'exposent au cancer et à des attaques du système nerveux à cause des substances très nocives, comme le méthanol contenu dans les liqueurs mal distillées. Sur le plan social et économique, ce fléau affecte la capacité de travail de l'individu. A l'échelle nationale, cela joue sur la productivité des paysans dans les campagnes et impacte, de ce fait, négativement sur la sécurité alimentaire du pays en général.

Les flux migratoires : Confronté au phénomène qui se manifeste aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, le Burkina Faso se présente comme un pays d'origine et de destination. A l'intérieur, de nombreuses personnes issues des zones rurales se déplacent vers les grands centres urbains, principalement Ouagadougou et Bobo Dioulasso, à la recherche d'emplois. On assiste aussi à un exode rural lié au changement climatique et à la dégradation de l'environnement vers les champs et autres exploitations agricoles des régions plus favorisées du Sud, et vers les sites d'exploitation minière.

S'agissant des mouvements vers l'extérieur, autant le Burkina Faso reçoit des personnes en provenance des pays voisins, autant ses populations vont vers d'autres contrées aux fins d'exploitation. Pour ce qui concerne ce trafic, en Afrique, il s'agit essentiellement de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée équatoriale et du Gabon. Les mouvements à destination des pays occidentaux sont orientés vers l'Italie, l'Espagne et depuis peu vers l'Amérique du Nord. Un flux est également observé ces dernières années vers des pays de la péninsule arabique. Les causes majeures de ces migrations sont essentiellement liées aux difficultés existentielles (la pauvreté, la faim, les maladies, le chômage) et aux calamités de toute nature.

L'incivisme : L'enracinement de la démocratie s'accompagne parfois d'effets pervers qui résultent de la jouissance de certains droits. C'est le cas de toutes les libertés dont la jouissance peut entraîner des dérives. Au Burkina Faso, on relève ainsi des actes d'incivisme et d'incivilité de plus en plus grandissants, qui se traduisent par des destructions de biens, les remises en cause de l'autorité publique, etc. Ces effets collatéraux de l'enracinement de la démocratie et de l'Etat de droit, dont les causes peuvent être liées à l'ignorance, à l'analphabétisme, au manque de culture démocratique et civique, constituent de sérieux facteurs d'entrave à l'instauration d'une stabilité intérieure durable.

L'extrémisme religieux : La radicalisation progressive de la société religieuse burkinabè est constatable à travers les discours dans des mosquées et temples et sur certaines radios confessionnelles. On note, de plus en plus, des comportements sociaux telles que l'intolérance religieuse intercommunautaire et l'affirmation d'attitudes ostensiblement communautaristes. En outre, l'existence dans le pays d'un grand nombre d'associations et organisations religieuses de charité à but non lucratif, parmi lesquelles plusieurs sont des associations étrangères de bienfaisance utilisant des fonds collectés à l'extérieur, dont il est difficile d'identifier l'origine, peut sans doute constituer une voie de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

La corruption : Au Burkina Faso, la corruption est un phénomène réel, même si en comparant la situation avec celle qui prévaut dans d'autres pays, celle-ci semble moins critique. En 2014 avec une note de 3,5, il a été classé 80^e sur 180 pays et

9 Yacouba Ladji Bama, « Santé Publique : Le péril des alcools frelatés », *Le Reporter*, 19 Juin 2012

occupe le 3^e rang des pays les moins corrompus dans la sous-région ouest-africaine (après le Cap-Vert et le Ghana), le 9^e rang ex-æquo avec le Maroc dans toute l'Afrique¹⁰. Sans donner une liste exhaustive des causes du phénomène, qui peuvent être d'ordre social ou économique, liées à l'ignorance, à l'analphabétisme, à la perte de repères culturels, au délitement des valeurs morales et sociales, entre autres, la corruption apparaît comme un mal général. On estime que parmi les secteurs les plus corrompus figurent : le secteur des marchés publics ; la douane, la police-gendarmerie ; les finances (impôts) ; la justice, les mairies, la santé, etc. En constituant un facteur qui contribue à saper le développement par des dysfonctionnements induits dans les différents secteurs d'activités, la corruption est un véritable problème de gouvernance et de sécurité nationale auquel il convient de trouver des solutions idoines¹¹.

La pauvreté et le chômage des jeunes : Pays enclavé ne disposant pas de ressources naturelles considérables, ni d'une base industrielle solide, le Burkina Faso est confronté à un chômage chronique de sa population surtout dans sa frange jeune. Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)¹², 45% environ des habitants vivent avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté fixé par la Banque Mondiale. C'est parmi la classe d'âge des 18 à 25 ans que le taux de chômage est le plus élevé. Cela constitue sur le plan sécuritaire une bombe à retardement pour les années à venir.

Les changements climatiques : Ces dernières années, de nombreuses régions du monde ont été confrontées à des catastrophes dont les causes ont été liées plus ou moins directement aux changements du climat. Dans la sous-région ouest africaine et au Burkina Faso, les inondations, les sécheresses, et autres catastrophes enregistrées, dans un passé plus ou moins proche, participent de ces dégradations climatiques et de ces variations des rythmes saisonniers.

Les répercussions de ces modifications climatiques se ressentent et continueront de se ressentir principalement dans la gestion et l'exploitation : des ressources en eau ; des terres cultivables ; des ressources alimentaires ; des ressources énergétiques, entre autres. La raréfaction des ressources constituera, selon de nombreux analystes, un facteur d'exacerbation des tensions aussi bien entre les Etats d'une même région qu'à l'intérieur de certains Etats. Au Burkina Faso, de conflits récurrents opposant, agriculteurs et éleveurs d'une part et, entre agriculteurs d'autre part, tirent plus ou moins directement leurs origines dans la raréfaction des ressources.

1.3. Les causes / origines des défis et des menaces à la sécurité

Les causes de l'insécurité sont nombreuses et incluent, entre autres les éléments suivants :

- Les difficultés économiques : Quand les gens deviennent incapables de subvenir à leurs besoins de base et d'obtenir ce qu'ils veulent de l'Etat, ils recourent, la plupart du temps, soit à des moyens pacifiques comme les protestations de masse, les pratiques illégales ou criminelles ou surtout à la violence débridée qui entraîne parfois des troubles à l'ordre public et à l'instabilité ;
- La défaillance du système judiciaire : Le développement fulgurant des groupes d'auto-défense au Burkina Faso semble être une des conséquences de cette défaillance. En effet, le système carcéral remet en liberté des bandits de grand chemin qui continuent de commettre des crimes en toute impunité. Le manque d'équité et de justice, la corruption des services et les procédures judiciaires inefficaces et inadaptées à nos réalités socio culturelles, sont des facteurs qui ont créé des sentiments de méfiance envers la justice. Les populations ont tendance à se rendre justice par elles-mêmes au mépris des règles existantes ;
- Le faible système de gouvernance : Cela crée une instabilité chronique, ou l'Etat est incapable de protéger les citoyens et leurs biens, d'assurer le contrôle de ses frontières et l'ensemble du territoire, de satisfaire aux

¹⁰Autorité supérieure du contrôle d'Etat (A.S.C.E.), Communication lors des journées de sensibilisation dans les départements ministériels, 2009.

¹¹ REN-LAC, Rapport sur l'état de la corruption au Burkina Faso, 2016

¹²Rapport PNUD année 2015

exigences de base des personnes, de créer un environnement favorable à la diversité et à la cohabitation. L'état se trouve de ce fait incapable de lutter contre l'injustice et la corruption, de respecter les droits humains ou, de mettre en place des institutions démocratiques durables ;

- Un système de sécurité axé sur l'Etat et le régime : Ce système privilégie la répression au détriment de la prévention. Il instaure un climat où la force politique est dominée par la vengeance, la peur et la terreur et où prédomine un manque de sécurité institutionnelle et humaine caractérisé par des atteintes graves aux droits humains.

Ces principales causes sont, très souvent, à la base de l'insécurité que connaît le Burkina Faso. En d'autres termes, l'exercice de la gouvernance économique, sociale, juridique et politique ainsi que les défis et menaces externes ont un impact significatif sur la sécurité et le développement.

1.4. Les défis et menaces externes

La criminalité transfrontalière : La mondialisation, les TIC, la porosité des frontières et la faiblesse des mécanismes réels de coopération entre les services de sécurité sont des facteurs qui ont favorisés le développement fulgurant de la criminalité transfrontalière et transnationale au Burkina Faso. On observe ainsi une expansion rapide des activités dans des domaines comme la traite des êtres humains et d'organes, les trafics de drogue et d'armes à feu, de véhicules volés, des ressources naturelles, d'objets culturels, de déchets dangereux, de substances appauvrissant la couche d'ozone, d'espèces fauniques et florales menacées de disparition. Par ailleurs, les actes d'enlèvement de personnes avec demande de rançons deviennent des activités de plus en plus prisées par les bandes de criminels.

La prolifération des armes légères et de petit calibre : En Afrique de l'Ouest on dénombre depuis 1990 plus 3 000 000 de victimes d'armes légères avec son cortège de conflits au Libéria, en Sierra Léone, en Côte d'Ivoire et tout récemment au Mali¹³. Cette circulation, qui alimente les différents foyers de tension, est favorisée par la porosité des frontières et les vastes étendues territoriales difficilement contrôlables par les Etats. Au Burkina Faso, même si aucune statistique fiable n'est disponible en matière d'évaluation du nombre d'armes en circulation, on estime que la situation est suffisamment préoccupante. L'impact de cette circulation des armes de petit calibre se fait ressentir sur le niveau général de l'insécurité, qui connaît une augmentation sensible depuis plus d'une décennie. Cette prolifération des armes légères favorise le grand banditisme et la criminalité urbaine qui connaît une croissance exponentielle. Il se traduit également par une augmentation du sentiment d'insécurité au sein de la population, dont les membres cherchent par tous les moyens à se procurer une arme. Aux points ainsi mentionnés, si l'on ajoute les diverses conséquences de la prolifération des armes légères, au plan économique et social, il apparaît que le phénomène constitue une sérieuse menace pour la sécurité intérieure du Burkina Faso.

Les litiges frontaliers : Le tracé arbitraire des frontières héritées de la colonisation ne reconnaissent pas les entités politiques antérieures à la période coloniale. Certains royaumes ou groupes ethniques ont été répartis entre plusieurs Etats-nations créant des séparations artificielles de ces entités. On assiste alors à une remise en cause assez fréquente de ces frontières par les populations ou quelques fois par les Etats. Le village de Koualou est actuellement l'objet d'un litige frontalier entre le Burkina Faso et le Benin. Les pourparlers en cours doivent permettre une résolution juridique du litige à l'instar du Niger et du Mali qui ont fait appel à l'arbitrage de la Cour internationale de Justice pour régler leurs litiges frontaliers avec le Burkina Faso. Dans le cas du litige frontalier avec le Mali les deux pays ont malheureusement connu deux

¹³ Chabi Dramane Bouko, *La circulation des armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest : Contribution à une étude au programme de désarmement*, mémoire online, Université d'Abomey Calavi, 2004

conflits armés en 1974 et en 1985 avant de se résoudre à confier le dossier à l'arbitrage de la justice internationale. Les deux pays ont accepté le verdict de la cour, et vivent depuis lors en parfaite harmonie.

L'impact des conflits sous régionaux : En Afrique de l'Ouest, les conflits au Mali, en Sierra Leone, au Libéria, en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire ont eu d'importantes répercussions sur le climat sécuritaire du Burkina Faso. En quelques années, la montée de l'insécurité s'est traduite par une intensification du trafic des drogues faisant de la sous-région une des zones d'activités privilégiées des narcotrafiquants. Le trafic des armes qui s'est également développé a alimenté les réseaux du grand banditisme, dont les activités ont connu une recrudescence significative. Le Burkina Faso, par sa localisation géographique dans cette partie du continent, subit les contrecoups de cette atmosphère sécuritaire défavorable et assiste depuis plus d'une décennie à une montée de l'insécurité interne sous toutes ses formes, qu'il est aisé de relier à ce contexte sous régional.

La prolifération des mouvements djihadistes et salafistes : Le septentrion malien pullule toujours de groupes armés terroristes résiduels fortement affaiblis et désorganisés après l'intervention militaire de la France, du Tchad et des pays de la CEDEAO. Une évaluation de la situation sécuritaire dans la région faite par les chefs d'état-major militaires des pays concernés, le 09 avril 2014, révèle qu'ils seront en phase de réorganisation et chercheraient à réinvestir le terrain et à exercer une pression sur la population et à harceler les forces internationales engagées dans la sécurisation de cet espace¹⁴. Une nouvelle obédience, plus radicale et mieux organisée est venue contre balancer l'hégémonie de AQMI. Il s'agit de l'Etat Islamique de Abou Bakr Al-Baghdadi. Une bonne partie des combattants de la Katiba de Abou Zeid, tué dans les premières frappes françaises de l'opération Serval, se serait reconstitué dans le JUND El Khalifa (les soldats du califat). Ils auraient fait allégeance, en même temps que Boko Haram à l'Etat Islamique. A la périphérie des zones tenues par le JUND, qui aurait hérité en partie de la katiba de Tombouctou, se trouvent les « débris » du MUJAO¹⁵, qui a fusionné avec les signataires par le sang de Moctar bel Moctar pour créer Al Mourabitoune, autrefois maître de Gao et aujourd'hui dispersés le long de la frontière que partage en commun, le Mali, le Burkina et le Niger. Selon toute vraisemblance, ce sont des éléments de ce groupe terroriste qui sont les ravisseurs du Franco-Roumain de la mine de Tambao, enlevé en avril 2015¹⁶. Plus au sud de l'espace sahélo-saharien, principalement au nord du Nigeria, à 150km à vol d'oiseau de la frontière du Burkina, s'est constitué et développé le très célèbre et funeste groupe terroriste dénommé Boko Haram. Dirigé par Aboubacar Shekau, ce groupe s'illustre par des tueries indiscriminées de la population au Nigéria, au Cameroun, au Tchad et au Niger, pays voisins du Nigéria et pourrait étendre ces activités au Burkina Faso.

La cybercriminalité : Si les technologies de l'information et de la communication ont opéré des facilités et permis à des millions de personnes d'accéder à d'innombrables informations, leur développement a également engendré une nouvelle forme de délinquance : la cybercriminalité. Dans une approche donnée par la Commission européenne, la cybercriminalité englobe trois catégories d'activités criminelles : les formes traditionnelles de criminalité, telles que la fraude et la falsification informatique (escroqueries, fausses cartes de paiement, faux diplômes, etc.) ; la diffusion de contenus illicites par voie électronique (par exemple, ceux ayant trait à la violence sexuelle exercée contre des enfants ou à l'incitation à la haine raciale) ; les infractions propres aux réseaux électroniques, c'est-à-dire les attaques visant les systèmes d'information et le piratage.

Les points communs entre ces catégories d'infractions résident dans le fait qu'elles peuvent être commises à grande échelle et à des distances géographiques considérables qui séparent les délinquants et leurs victimes. Les acteurs économiques sont des cibles de choix pour la cybercriminalité, mais les administrations publiques et les citoyens sont aussi exposés.

¹⁴ Documents de travail CEMOC Avril 2014.

¹⁵ Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest

¹⁶ Benjamin Roger, « Burkina Faso : Que sait-on de l'enlèvement d'un roumain par AL_Mourabitoune », *Jeune Afrique*, 19 Mai 2015.

Au Burkina Faso, bien que naissante, la cybercriminalité prend de l'ampleur avec l'évolution croissante du niveau d'implantation du réseau informatique, la prolifération des cybercafés, l'intérêt sans cesse grandissant de la population pour l'outil informatique. Le caractère transfrontalier de ce nouveau type d'activités criminelles appelle à un renforcement de la coopération internationale à travers une approche stratégique sécuritaire holistique et efficace.

II. L'APPROCHE STRATEGIQUE SECURITAIRE DU BURKINA FASO

2.1. Approche conceptuelle de la sécurité intérieure

L'orientation donnée à la sécurité intérieure dans la Stratégie Nationale de Sécurité intérieure (SNSI) du Burkina Faso prend en compte aussi bien les nécessités de l'instauration d'un Etat fort que celles de la prévention et de la garantie des droits fondamentaux des individus, en somme un Etat de droit. La vision de la sécurité intérieure du Burkina Faso se situe ainsi dans une position médiane entre, d'une part, le concept de sécurité stato-centrée qui confine l'Etat dans ses fonctions régaliennes en tant que garant de la sécurité et d'autre part, celui de sécurité humaine favorisant l'épanouissement de l'individu¹⁷.

2.2. Les axes stratégiques de la sécurité intérieure

Les axes stratégiques identifiés en vue de permettre au Burkina Faso d'affronter les menaces et les défis sécuritaires auxquels il est confronté, portent sur six orientations qui sont :

- Le renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des forces de sécurité intérieure ;
- Le renforcement de la fonction renseignement ;
- La participation communautaire ;
- Le renforcement de la communication ;
- Le renforcement du dispositif de prévention et de répression ;
- Le renforcement de la coopération internationale et régionale.

2.3. Les forces et faiblesses :

Les forces du dispositif sécuritaire : L'élaboration de la Stratégie Nationale de Sécurité Intérieure est un atout majeur dans la mise en œuvre de la politique sécuritaire du Burkina Faso. Elle a permis une bonne identification des défis et menaces et a proposé des axes stratégiques pour y faire face.

Les faiblesses du dispositif résident dans la non mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale de Sécurité Intérieure qui a pourtant été adoptée par décret. Cela constitue un lourd handicap qui agit négativement sur la qualité de la sécurité attendue par l'Etat et les populations. Les faiblesses se situent notamment au niveau de la coordination des activités et de la gestion des ressources tant humaines que matérielles à savoir :

- ❖ Au niveau de la coordination des activités, les faiblesses se résument à la dispersion des forces de sécurité intérieure, à l'insuffisance de prévention et de répression, aux difficultés de mise en œuvre de la participation communautaire et au déficit de communication, et la faiblesse de la coopération sous régionale.
- ❖ Au niveau de la gestion des ressources, l'insuffisance des ressources matérielles et financières, l'insuffisance des ressources humaines et le manque de formation continue constituent les principales faiblesses du dispositif sécuritaire.

¹⁷ Stratégie Nationale de Sécurité Intérieure, ibid

Les faiblesses du dispositif sécuritaire ci-dessus mentionnées entraînent des conséquences telles que les conflits de compétence et le manque de professionnalisme au niveau des services et des personnels de sécurité. Au niveau institutionnel, le manque de cadre de collaboration avec les pays voisins dans le cadre de la lutte contre le crime transfrontalier et transnational compromet l'efficacité de tous les dispositifs sécuritaires. Au niveau de l'Etat, on constate surtout un surcoût financier, le gaspillage des maigres ressources de l'Etat ainsi que le recours à la concession avec le privé et au groupe d'auto-défense pour relever les défis de sécurité.

2.4. Les acteurs de la sécurité

Aux termes de la loi n° : 032-2003/AN du 14 mai 2003 relative à la sécurité intérieure, les forces de sécurité intérieure du Burkina Faso sont constituées :

- De l'ensemble des forces de police, de gendarmerie, des sapeurs-pompiers et des autres corps paramilitaires (Garde de sécurité pénitentiaire, Douane, Eaux et Forêts) qui interviennent dans le domaine de la sécurité intérieure de manière permanente ;
- Des autres forces militaires (la Gendarmerie mobile en tant que force de deuxième catégorie et les Forces armées nationales autres que la Gendarmerie, en tant que forces de troisième catégorie) qui peuvent être requises à titre exceptionnel et ponctuel ;
- Des agents des collectivités territoriales (les policiers municipaux) et des sociétés privées (bénéficiant d'une concession de service public) qui interviennent dans le domaine de la sécurité.

Bien qu'au regard des dispositions du décret portant attributions des membres du gouvernement, la sécurité intérieure est de la compétence du ministre en charge de la Sécurité. Les forces de sécurité intérieure ainsi définies sont réparties entre le ministère de la Sécurité et d'autres départements ministériels et des structures publiques et privées.

2.5 La police de proximité

La police de proximité (ou participation communautaire à la prévention de l'insécurité), politique sécuritaire du Burkina Faso axée sur la communauté, a été conçue comme une des réponses majeures aux limites objectives des forces de sécurité. Expérimentée à travers un premier plan quinquennal (2005 – 2009), cette politique sécuritaire a amorcé un processus d'adhésion et d'appropriation dans la société burkinabè qui se poursuit de nos jours. Bien avant ce choix politique, certaines communautés avaient expérimenté positivement des initiatives endogènes de prévention de l'insécurité, avec des résultats notables reconnus par les populations et les acteurs institutionnels, y compris sécuritaires et même diplomatiques. La plus illustrative de ces initiatives est celle des Associations Koglwéogo du Yatenga (nord frontalier avec le Mali). Les performances de ces Initiatives dites Locales de Sécurité ont servi de socle à la réorientation de la police de proximité à travers un deuxième plan quinquennal (2011 – 2015). Cette réorientation a été élaborée autour de la prise en compte des référentiels sociaux culturels des communautés et des réalités locales. Les expériences de ces associations koglwéogo, qui ont du reste bénéficié du partenariat avec les services de sécurité ont suscité des missions d'études de pays africains comme la Guinée Conakry et le Burundi. Leurs actions basées sur la sensibilisation, la dénonciation, l'interpellation (cas de flagrants délits) ont permis de réduire significativement la délinquance et l'incivisme.

La mise en œuvre du deuxième plan devait consacrer une réplique généralisée et adaptée de l'expérience de ces associations dans plusieurs autres communautés. Cependant, des raisons d'ordre organisationnel n'ont pas permis de passer à cette phase cruciale où une attente forte des communautés était évidente. La montée de l'insécurité a eu raison de la patience des populations qui ont décidé de mettre en place des « groupes d'autodéfense » portant l'appellation association koglwéogo, à l'image de celles du Yatenga. Comme un rouleau compresseur, ces koglwéogo d'un autre genre se sont multipliés sur le terrain et ont posé des actes en déphasage avec l'Etat de droit. Les résultats produits sont, cependant, largement salués par les populations rurales. Leur méthode d'action qui intègre des violences physiques et des amendes ont été mis en cause par les autorités publiques et les défenseurs des droits humains. Le ministère en charge de la Sécurité intérieure qui entretient des concertations avec ces structures et d'autres acteurs institutionnels comme le ministère en charge de la Justice, s'attèle à mieux les organiser par le biais d'une reconnaissance officielle et un encadrement de la part des services de sécurité. Cela permettra de produire plus de résultats et cela dans le respect des lois de la République. Les initiatives locales de sécurité comme modèle de gestion de la sécurité pourront jouer, à n'en pas douter, un rôle majeur dans la prévention du terrorisme et de l'insécurité au Burkina Faso et même dans les pays de la zone sahélo-saharienne.

III. LES DEFIS ET MENACES SECURITAIRES COMMUNS AU PAYS DE LA ZONE SAHELO- SAHARIENNE

Les défis d'ordre sécuritaire des pays de la zone sahélo-saharienne découlent de l'émergence des menaces terroristes, le développement de réseaux criminels et de groupes extrémistes, parfois séparatistes, et très souvent liés à un islamisme radical. Le développement sans précédent des activités criminelles dans la région a pour conséquence l'atteinte à la sécurité des personnes et des biens mais également le risque important de déstabilisation des Etats de la zone. Ces défis et menaces ont fait l'objet de nombreuses études et de rapport d'organismes internationaux. En 2012, Wolfram Lacher dans sa publication « Organized crime and conflict in the Sahel-Sahara », les regroupait en trois points essentiels :

- Les trafics illicites et les réseaux criminels ;
- Les groupes armés terroristes et le militantisme islamique ;
- La faiblesse de la gouvernance qui se traduit par la corruption et la collision des autorités avec les réseaux criminels.¹⁸

A cela il faudrait ajouter la crise environnementale constante et le blanchiment d'argent.

3.1 Les trafics illicites et les réseaux criminels.

Plusieurs observateurs estiment que les trafics illicites sont à la base du développement des réseaux criminels et donc, par ricochet, des menaces qui pèsent sur la région. En effet, la contrebande de cigarettes, en particulier, a largement contribué à l'émergence de pratiques et de réseaux qui ont permis le développement du trafic de drogue. La contrebande de cigarettes dans la zone à destination du marché nord-africain a commencé dans les années 1980 et transitait par la Mauritanie pour inonder les marchés marocain et algérien. Une autre voie plus au sud passant par le Bénin et le Togo, ravitaillait les marchés burkinabè, nigérien et même libyen. En 2009, l'ONUUDC a estimé la valeur de ce commerce parallèle à 60% du marché de cigarette libyen soit environ 240 million de dollars américains et à 18% du marché algérien soit environ 228 millions de dollars américains.¹⁹

Ce trafic juteux a permis le développement lors de la dernière décennie, du narcotraffic. Le trafic de cocaïne en provenance de l'Amérique latine à destination de l'Europe transite par l'Afrique de l'Ouest dont une bonne partie par la région du Sahel-Sahara. Les routes du trafic illicite de drogue à destination de l'Europe ont progressivement atteint la zone Sahel-Sahara grâce à l'utilisation de petits avions de transbordement de la drogue à partir des régions côtières d'Afrique de l'Ouest (Guinée Bissau, Guinée mais également Togo, Bénin, Ghana, Mauritanie). Ce trafic utilise les pistes d'atterrissage aménagées dans cette zone faiblement surveillée.

A ces deux importants trafics, il faut ajouter le trafic d'armes. Cette activité criminelle n'est pas seulement une résultante de la guerre en Libye comme on pourrait le penser. Comme le fait remarquer Laurent Touchard dans son article « Crise malienne, d'où viennent les armes des djihadistes ?²⁰ », le trafic des armes abonde dans la région depuis les années 2000. Les armes légères et de petit calibre qui foisonnent dans la région viennent principalement de la Sierra Leone et du Libéria où la fin des guerres a rendu disponibles d'importantes quantités d'armes. La chute du régime de Kadhafi a accentué ce trafic et favoriser l'émergence de puissants groupes armés dans la zone.

¹⁸ Wolfram Lacher, *ibid*

¹⁹ Rapport ONUUDC 2009

²⁰ Laurent Touchard, « Crise Malienne : D'où viennent les armes des Djihadistes », *Jeune Afrique*, 08 novembre 2012

Les autres trafics qui contribuent à l'économie parallèle criminelle de la zone sont le « trafic humain » et le trafic de véhicules volés. En ce qui concerne le trafic humain, il s'agit principalement de l'organisation de la migration clandestine entre l'Afrique subsaharienne et l'Europe en passant par les pays magrébins. Un important réseau de transport s'est développé entre les pays sahéliens et le Maghreb spécialisé dans cette activité. A cela s'ajoute le vol et l'écoulement des véhicules 4X4, le plus souvent appartenant aux organismes internationaux et ONG intervenant dans la région. Ces véhicules sont très prisés par les criminels et autres groupes armés qui écumant cette zone.

3.2. L'émergence des groupes armés terroristes et du militantisme islamique.

L'essor de cette économie criminelle citée plus haut a favorisé l'apparition des groupes armés terroristes. La crise malienne a révélé au monde l'ampleur du phénomène des groupes et mouvements armés au Sahel-Sahara. Cependant on se rappelle que dans les années 90, ces groupes ont prospéré dans le désert algérien et affecté gravement la sécurité de ce pays.

De nos jours, AL Qaeda au Maghreb Islamique demeurent la figure emblématique des groupes armés terroristes dans la partie nord de la zone Sahel-Sahara. La guerre au Mali menée principalement contre ce groupe terroriste a nécessité l'intervention de l'armée française, de celle du Tchad et des forces des pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en appui aux forces maliennes. Après l'intervention des forces internationales et de l'armée malienne en vue de le détruire, ce groupe terroriste s'est fortement affaibli de nos jours.

A côté d'AQMI, d'autres groupes de moindre importance se sont créés et restent toujours actifs. Il s'agit principalement d'Ansar Dine, Al Mourabitoune, du Front de Libération du Macina. Leurs activités terroristes se manifestent par des attaques suicides contre les intérêts occidentaux dans la zone, mais également contre les forces nationales des pays de la région, ou des forces internationales impliquées dans la sécurisation de la zone. Ces derniers jours ils ont ciblés les capitales des pays de l'Afrique de l'ouest pour leurs opérations.

Plus au sud de l'espace Sahel-Sahara, principalement au nord-est du Nigéria, s'est constitué et développé le groupe terroriste « Boko Haram », devenu Etat Islamique en Afrique de l'Ouest. Ce groupe qui mène des attaques particulièrement meurtrières, constitue l'une des préoccupations majeures pour toute la région ouest africaine.

3.3. La faiblesse de la gouvernance.

La menace que constituent les réseaux terroristes ne ferme pas la liste des dangers qui guettent la région. En effet, les nombreux trafics dans la zone ont entraîné un développement important de la corruption et de collusion entre des représentants des Etats de la zone et les groupes criminels. En effet, le développement des différents trafics et même des prises d'otages avec demande de rançon n'auraient pu se faire qu'avec la complicité des notables et représentants locaux des pays de la zone. Les collisions et la corruption du système de sécurité empêche les gouvernants des pays concernés de lutter efficacement contre le phénomène. Il y a un risque important d'effondrement des Etats qui entrainera une incapacité à faire face aux menaces que constituent les groupes terroristes du fait de la corruption et des collisions entre les notables et représentants de l'Etat avec ces groupes.

3.4. Le retour massif de ressortissants

La diaspora burkinabè, malienne et nigérienne reste la plus importante dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest. Avec environ six millions de burkinabè établis à l'extérieur de ses frontières (notamment en Côte d'Ivoire et au Ghana), dont la contribution à la richesse nationale n'est pas négligeable (transferts financiers importants, investissements dans l'immobilier), un retour massif de ressortissants constitue pour ce pays, un risque important de déstabilisation intérieure. Cela a été le cas en Côte d'Ivoire en 2000 avec le concept de l'ivoirité qui était particulièrement orienté contre les populations d'origine burkinabè et sahélienne vivant dans ce pays. Le Burkina Faso a eu à faire face à un reflux de ses ressortissants estimés à 365 967 personnes²¹. La mise en place d'un dispositif d'accueil et de réinsertion socio-économique dénommé «Bayiri », signifiant Mère Patrie en langue nationale Mooré, a été un lourd fardeau que le budget national a peine à supporter. L'intérêt stratégique des pays du Sahel est la paix et l'hospitalité dans les pays qui accueillent le plus grand nombre de leurs ressortissants. Il s'agit principalement de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Gabon, du Congo Brazzaville, et de la Guinée équatoriale.

3.5. La crise environnementale

La zone sahélo-saharienne est une bande désertique et aride souffrant d'une crise environnementale constante. Elle a toujours été une zone à l'écologie fragile susceptible de subir des périodes de sécheresse et de famine. Les récents facteurs tels que le changement climatique, la croissance démographique et l'épuisement des ressources ont exacerbé cette vulnérabilité.

3.6. Le blanchiment d'argent

Le blanchiment de capitaux est une criminalité financière qui consiste à dissimuler de l'argent sale afin de le réinvestir dans des activités légales, permettant ainsi aux criminels d'utiliser des revenus illégaux sans être repérés. Il fausse le fonctionnement normal de l'économie en instaurant la concurrence déloyale et entame la crédibilité du système bancaire. Il constitue, de ce fait, une menace pour l'ordre public.

Dans la sous-région ouest-africaine, bien que le phénomène du blanchiment de capitaux ne soit pas très perceptible, rien ne permet de nier son existence. Par contre, il serait la conséquence logique des nombreux trafics qui existent dans la zone.

²¹ Document interne du Ministère de l'Action Sociale sur l'Opération Bayiri, 2002

IV. LES INTERETS STRATEGIQUES DU BURKINA FASO DANS LA ZONE SAHELO- SAHARIENNE

4.1. La vulnérabilité des sites miniers du nord (frontière triangle Burkina, Mali, Niger)

Le Burkina Faso est en passe de devenir un pays minier. L'exploitation minière a rapporté au trésor public plus de 168 (cent soixante-huit) milliards de FCFA de recettes fiscales en 2015, occupant ainsi la première place dans les revenus d'exportation du pays devant le coton, se hissant ainsi au 4ème rang de la production aurifère en Afrique. La grande majorité des sites miniers en exploitation sont localisés dans la zone sahélienne, frontalière entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso, où sévissent des bandes armées et des groupes terroristes tels que Ansar Dine avec son principal allié, Ahmadou Kouffa qui s'est illustré ces derniers temps par des attaques dans la région de Mopti, et au sud à la frontière ivoiro-malienne, le Front de Libération du Macina et Al Mourabitoune. Il faudrait ajouter à cela la criminalité, le grand banditisme sur les sites d'exploitation, et les conflits entre les populations riveraines et les sociétés minières.

Afin de faire face à ces défis sécuritaires pouvant remettre en cause l'importance stratégique du secteur minier au Burkina Faso, le gouvernement a pris des initiatives sécuritaires visant à protéger ces points considérés comme sensibles. En plus du déploiement sur zone des forces de défense et de sécurité, il a créé l'Office National de la Sécurisation des Sites Miniers (ONASSIM) dont la mission principale est de :

- Assurer la protection des sites miniers notamment, les personnes et leurs biens, les infrastructures minières sur toute l'étendue du territoire national ;
- Assurer la sécurité des transferts des produits d'exploitation des fonds et des personnels des sites miniers en mission ;
- Assurer des escortes et des patrouilles de sécurisation sur les périmètres miniers et les axes routiers environnants ;
- Assurer la prévention de l'insécurité, notamment, à travers des actions de sensibilisation et de concertation avec les intervenants du domaine minier ;
- Assurer si il y'a lieu, le dédouanement in situ des équipements et matériels des sociétés minières ;
- Lutter contre toutes formes de criminalité sur les sites miniers ;
- Lutter contre la fraude douanière sur les sites miniers ;
- Assurer les missions de police judiciaire dans le périmètre des sites miniers ;
- Veiller à la protection de l'environnement sur le périmètre et aux environs des sites miniers²².

Malgré l'existence de ce dispositif préventif et répressif, les limites de l'ONASSIM ont été mises à nu face aux multiples crises survenues sur les sites miniers après l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014. Pour remédier à ces insuffisances, l'office a opté pour la sensibilisation, le dialogue et le renforcement des mesures préventives.

4.2. Ralentissement des activités pastorales au Sahel

L'élevage représente une fraction très importante du secteur agricole au Burkina Faso. Le cheptel est numériquement le deuxième des Etats de l'Afrique de l'Ouest après celui du Mali et constitue le troisième produit d'exportation du pays après l'or et le coton. Reposant sur un pastoralisme traditionnel où les espaces ne connaissent pas de frontières, l'élevage, principal activité dans la zone sahélienne frontalière avec le Mali et le Niger, connaît de nos jours des difficultés énormes dues aux effets conjugués des activités terroristes et à la recrudescence du grand banditisme. En effet, il est constaté une fréquence d'incursion de groupes armés dans les villages frontaliers où ils commettent des assassinats et des vols de bétail.

²² Décret n° 2013- 1309/Pres/PM/MEF/MATS/ MEF du 31 Décembre 2013 portant création de l'Office National de Sécurité des Sites Miniers (ONASSIM)

En outre, la collusion entre les groupes armés, trafiquants, et brigands, qui écumant la zone, constituent une menace à la sécurité des populations et des intérêts stratégiques du Burkina Faso.

De plus, malgré la volonté politique affichée des dirigeants des deux pays de régler pacifiquement et dans la concertation les litiges sur certaines démarcations de la frontière entre le Burkina et le Niger, des problèmes d'ordre sécuritaire surviennent quotidiennement pour troubler la quiétude des populations.

4.3. Participation du Burkina à la MINUSMA.

Le Burkina Faso contribue énormément à la mise en œuvre des différentes mesures de lutte contre le terrorisme dans la sous-région. Sa participation à l'action militaire au nord du Mali, sous l'égide de la communauté internationale, pourrait provoquer une réaction virulente de la part des groupes djihadistes. La persistance de la crise au Mali exacerbée par le conflit armé en Libye avec comme corollaire une circulation incontrôlée des armes dans la bande sahélo-saharienne est un important facteur de vulnérabilité donc un facteur stratégique pour la sécurité intérieure du pays. Le 10 mars 2010, Sheikh Abu Obeida Youssef Al-Annabiz²³ mettait en garde les peuples et dirigeants du Sénégal et du Burkina Faso contre d'éventuelles représailles au cas où ils collaboraient avec ce qu'il appelle les apostats ou puissances étrangères. Les multiples attaques contre le contingent militaire burkinabè déployé au Mali, ainsi que celles de l'hôtel Splendide et du café le Capuccino pourraient aussi rentrer dans ce cadre.

²³ Présenté comme le chef du conseil des notables d'Aqmi

V. EVALUATION DE LA COOPERATION SOUS REGIONALE ET REGIONALE

Sur le plan régional la **première initiative** de coopération est celle qui découle du Mémoire de coopération et de coordination des actions de lutte contre le terrorisme et la criminalité qui a été conclu et signé entre l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger à Tamanrasset (Algérie) le 13 août 2009. Ce mémorandum est aussi appelé initiative des pays du champ. Cette initiative a décidé de la création du Comité d'état-major opérationnel conjoint (CEMOC), basé à Tamanrasset, et d'une l'Unité de fusion et de liaison (UFL), qui est un instrument de concertation permanente entre les armées et les services de renseignement de ces quatre pays. L'objectif recherché était d'arriver, à la création d'une force commune d'intervention d'un effectif pouvant passer de 25 000 à 150 000 hommes, mobilisables selon l'importance des opérations conjointes.²⁴ Cependant, cette initiative a montré ses limites lors de l'offensive djihadiste au Mali. Ces pays n'ont pu enrayer la progression des groupes et mouvements terroristes vers Bamako.

La **deuxième initiative** des pays de la zone est celle du groupe des 5 du Sahel, appelé G5 Sahel, créé le 16 février 2014 à Nouakchott (Mauritanie). Ce groupe a pour objectif de coordonner les politiques de développement et de sécurité dans l'espace de ces pays. Cette initiative voudrait orienter son action vers un ancrage de la démocratie et le développement de cet espace très affecté par la pauvreté des populations. L'originalité de cette approche réside dans la prise en compte des facteurs de vulnérabilité de la région afin d'élaborer une stratégie globale de lutte contre le terrorisme. Cependant, les rivalités internes pourraient mettre à mal la cohésion affichée.

La **troisième initiative** régionale est celle de la CEDEAO avec le plan stratégique de lutte contre le terrorisme, élaboré et adopté lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères et des ministres de la Défense des Etats de cette organisation, en janvier 2013. Les objectifs de cette stratégie sont :

- Rendre effectif les instruments régionaux, continentaux et internationaux de lutte contre le terrorisme ;
- Opérationnaliser les instruments Ouest-africains de lutte contre le terrorisme ;
- Promouvoir et consolider la coopération, la coordination, l'harmonisation et les synergies dans les actions nationales de lutte contre le terrorisme ;
- Assurer une protection adéquate des droits fondamentaux dans les activités de lutte contre le terrorisme dans les Etats ;
- Renforcer le rôle de la CEDEAO dans ces Etats et l'implication des réseaux d'organisations et de média dans la prévention et la lutte contre le terrorisme.

Trois piliers sous-tendent cette stratégie : la prévention (lutte contre l'extrémisme religieux, renforcement du renseignement, renforcement de la coopération régionale, etc), la poursuite pénale des actes de terrorisme et de toutes activités y afférant et la reconstruction (protection des droits des victimes, réparation du contrat social, etc.). Cette initiative souffre du manque de moyens pour la mise en place des différents projets et programmes.

Au plan continental, l'Afrique s'est dotée très tôt d'un texte contre le terrorisme. Il s'agit de la Convention de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) sur la prévention et la lutte contre le terrorisme de 1999. Cependant, elle reste assez impuissante et inopérante face au développement actuel du phénomène.

²⁴ Chérif Ouazzani, « Lutte anti AQMI, les pays du champ en conclave à Bamako », *Jeune Afrique*, 21 Mai 2011.

Au plan international, on peut retenir la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (annexé à la résolution S/2013/354 du 14 juin 2013). Cette stratégie vise trois objectifs majeurs qui sont :

1. Le renforcement de la gouvernance efficace et sans exclusive dans l'ensemble de la région ;
2. Le renforcement de la capacité des mécanismes nationaux et régionaux pour faire face aux menaces transfrontalières ;
3. Intégration des plans et des interventions humanitaires et de développement afin d'assurer la résilience à long terme.

Nous pouvons également citer la Stratégie de l'Union européenne pour la sécurité et développement au Sahel articulée en quatre (04) points :

- La gouvernance, le développement et le règlement des conflits ;
- La coordination au niveau politique régional ;
- La sécurité et l'Etat de droit ;
- La prévention, la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation.

Toutes ces initiatives restent cependant insuffisantes pour faire face aux défis sécuritaires, en raison des problèmes de gouvernance, du manque de collaboration entre les Etats (notamment en matière de renseignements) du manque de coordination des partenaires, de la persistance des facteurs de vulnérabilité sociale (pauvreté, chômage, analphabétisme, etc.).

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La crise malienne et la désintégration de l'Etat libyen ont révélé au monde, l'acuité de la question de la sécurité dans la région Sahel-Sahara. Les différents trafics, crimes organisés transnationaux ont progressivement entraîné la constitution de réseaux criminels et de groupes terroristes armés qui déstabilisent cette région du monde et mettent en péril la sécurité internationale. Les initiatives nationales, régionales et internationales sont nombreuses mais donnent des résultats mitigés du fait des défis importants et des handicaps politiques et économiques inhérents à la zone.

Le caractère transnational des défis et menaces dans la zone sahélo saharienne indique clairement que toute approche préconisée doit viser avant tout à rendre plus efficaces et opérationnelles les capacités nationales à faire face à ces défis et menaces tout en renforçant la coopération sous régionale et internationale.

Le Burkina Faso, objet de la présente étude, vient de sortir de deux années consécutives de crise politique et sociale et fait toujours face à des défis sécuritaires majeurs aussi bien sur le plan interne que transfrontalier. Il est important de rappeler que la sécurité ne peut se faire sans un développement économique dans les pays de la zone sahélo-saharienne. Les populations en proie à la famine et à la pauvreté seront toujours tentées de développer différentes activités illicites pour subvenir à leurs besoins. De même, ces populations sont vulnérables face à la tentation d'adhérer à des groupes radicaux armés qui utilisent l'argent de la drogue pour les appâter.

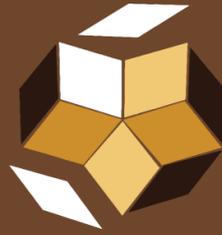
Sur le plan institutionnel, la lutte efficace contre les défis sécuritaires passe par un renforcement de la gouvernance du secteur de la sécurité à travers des institutions fortes efficaces et non corrompues. Enfin, le succès passera forcément par une franche collaboration régionale entre les Etats du Sahel-Sahara avec le soutien et l'appui logistique de la communauté internationale. Pour atteindre cet objectif les recommandations suivantes sont préconisées :

Au plan national :

- Faire une relecture de la Stratégie Nationale de Sécurité Nationale à la lumière de la nouvelle situation sécuritaire avant sa mise en œuvre effective ;
- Mener des études sur tous les défis et menaces internes identifiés dans le présent document afin de mieux évaluer leurs impacts sur la Sécurité Nationale ;
- Intégrer le concept de la sécurité humaine dans la conception et l'élaboration des politiques nationales de sécurité en complémentarité avec la sécurité de l'Etat ;
- Prendre en compte dans les politiques et stratégies sécuritaires les nouvelles menaces transnationales ;
- Faire participer la population et les communautés locales dans la conception et la gestion de la sécurité afin d'avoir une juste perception de leurs besoins sécuritaires ;
- Elargir le cercle des acteurs du secteur de la sécurité en prenant en compte la société civile et les médias qui peuvent jouer un rôle tampon très déterminant entre la population et l'administration ;
- Institutionnaliser une coopération transfrontalière efficace avec les états voisins ;
- Mettre en place une structure de coordination des partenaires intervenant dans le domaine de la sécurité afin de mieux canaliser les efforts vers une utilisation plus efficiente de l'aide.

Au plan sous régional et régional

- Renforcer les capacités et les mécanismes des communautés économiques régionales dans le domaine de la coopération (UMA, CEN-SAD, CEDEAO, CEMAC) ;
- Mettre en place une structure de coordination spécifique pour la zone sahélo-saharienne entre les quatre communautés économiques régionales citées plus haut et les partenaires internationaux ;
- Rétablir la confiance entre les Etats de la zone sahélo-saharienne en aplanissant les rivalités et les conflits d'intérêts ;
- Elaborer enfin une stratégie intégrée pour la sécurité de la zone spécifique à aux réalités de l'espace sahélo-saharien.



DIALOGUES

SECURITAIRES
DANS L'ESPACE
SAHELO - SAHARIEN

Biographie de l'auteur

Docteur en relations internationales et colonel en disponibilité, Dr Emile Ouédraogo est également ancien ministre de la Sécurité et ancien député à l'Assemblée nationale du Burkina Faso. Il a aussi été parlementaire à la CEDEAO. Actuellement, consultant et chercheur indépendant en études stratégiques et sécuritaire, il est membre du Réseau africain du Secteur de la Sécurité et président de la Fondation pour la Sécurité du Citoyen (FOSEC).

Résumé

Les études-pays ont mis en relief notamment la question clé de l'Etat et de sa gouvernance au sein de l'espace sahélo-saharien. Ses relations avec les populations se révèlent être un enjeu crucial quand on sait que les revendications identitaires des minorités peuvent déstabiliser toute une région. Les problématiques de l'extrémisme violent et de la criminalité transfrontalières, entre autres, ont été également soulignées.

Adresse

Friedrich-Ebert-Stiftung
Badalabougou Est
BP. 428 Bamako - Mali
Tél. : +223-20 22 44 24 • Fax +223-20 22 91 13
Email : info@fes-mali.org
Site web : www.fes-mali.org